

**REGLEMENT DU CONCOURS EN LIGNE
« CONCOURS REGIONAL NEXT INNOV » 2023**

**ORGANISATEUR
BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE**

1. ORGANISATION

Banque Populaire Méditerranée, Société Anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - n° 058801481 Registre du Commerce et des Sociétés de NICE, dont le siège social est situé au 457, Promenade des anglais - BP241 - 06292 NICE CEDEX 3.

(ci-après l'« **Organisateur** » ou « **BPMED** ») organise le « Concours Régional Next Innov » 2023 (le « Concours ») selon les conditions définies dans le règlement du Concours (le « Règlement »).

Le Concours se déroule du 06/02/2023 à 09h00 au 03/03/2023 à 23h59 (heure de Paris) inclus.

Le Concours Régional Next Innov Banque Populaire Méditerranée 2023 est organisé en région avec l'accord du partenaire du prix Next Innov National, Maddyness. Société par actions simplifiée au capital de 43 176,85 Euros immatriculée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 793 843 822 et ayant passée un partenariat national avec le groupe BPCE. Celui-ci devra être cité où apparaitre à travers son logo sur toutes les communications du prix régional, dont celles émanant de lauréats.

2. OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES – CONCOURS REGIONAL NEXT INNOV 2023

La Banque Populaire Méditerranée lance son Concours Régional Next Innov 2023 afin d'offrir une visibilité aux startups B to B, B to B to C et aux entreprises innovantes de son territoire.

Next Innov est un dispositif d'accompagnement spécialement dédié aux nouvelles problématiques des startups et des entreprises établies innovantes.

Avec une première phase de sélection, les 10 finalistes présenteront leur projet devant un jury qui déterminera les lauréats primés.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat, de souscription ou d'adhésion à des contrats, produits ou services.

Les frais inhérents ou induits par la participation au Concours (y compris de préparation et soumission du dossier de candidature, de déplacement, etc.) restent intégralement à la charge des personnes participants au Concours.

L'appel à candidatures du Concours est accessible sur le site internet de la Banque Populaire Méditerranée : [Banque Populaire Méditerranée | BPMED](#)

Le Concours est réservé aux porteurs de projets de startups et entreprises innovantes dont l'activité s'inscrit dans l'une des deux catégories précisées ci-dessous (ci-après dénommés « Les Participants »).

Deux catégories de startups et entreprises innovantes vont pouvoir concourir à ce prix :

Catégorie 1

Amélioration de la performance des entreprises : les startups B to B ou B to B to C **de moins de 10 ans** qui proposent des services et outils innovants permettant d'augmenter la performance de leur clients (outils juridiques, RH, marketing, de productivité, finance, logistique, etc.)

Catégorie 2

Produits et services innovants en faveur de la protection de l'environnement : les startups B to B ou B to B to C et les entreprises innovantes qui ont développé des produits et services innovants en faveur de la protection de l'environnement : économie circulaire, valorisation des déchets, décarbonation, réduction de l'émission de gaz à effet de serre, mobilité douce, etc...Liste non exhaustive.

Le Concours est ouvert à toute entreprise commerciale immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

Cet appel à candidatures est ouvert aux personnes résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice Banque Populaire Méditerranée ou des sociétés ayant collaboré à sa réalisation et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de cet appel à candidature.

Les entreprises mentionnées ci-dessus doivent être domiciliées dans les départements du territoire de la Banque Populaire Méditerranée, en Corse, Alpes Maritimes, Var, Vaucluse et Bouches du Rhône.

Une seule participation par entreprise est autorisée.

La participation au Concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du Concours et la non-attribution de la dotation/prix que ce participant aurait pu éventuellement avoir, ou, si ce participant a reçu une dotation, sa restitution immédiate, sans que la responsabilité de la société organisatrice ne puisse être engagée. Les projets déposés doivent être ceux des candidats.

Ne peuvent participer au Concours :

- les professions libérales, les entrepreneurs individuels et les institutions d'enseignement ;
- les salariés, ainsi que leurs conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs, de Banque Populaire Méditerranée et de toute autre société détenue directement ou indirectement par Banque Populaire Méditerranée.

4. CALENDRIER PREVISIONNEL 2023

| | |
|--|---|
| Ouverture de l'appel à candidatures | 6 février 2023 à 09h00 |
| Clôture de l'appel à candidatures | 3 mars 2023 à 23h59 |
| Étude des dossiers des participants et sélection des 10 finalistes | Du 3 mars au 17 mars 2023 inclus |
| Sessions Pitches des 10 finalistes sélectionnés et Remise des prix | 28 mars 2023 au siège BPMED de Pythéas de 16h00 à 20h00 |

5. MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au Concours, il convient de :

- i. se connecter au site internet [Banque Populaire Méditerranée | BPMED](#) puis cliquer sur le lien SKEEPERS pour compléter le questionnaire, de manière complète et sincère (le lien SKEEPERS sera envoyé par mail également).
- ii. Accepter le présent règlement du Concours en cochant la case « En cochant cette case, je reconnais avoir lu et accepté dans son intégralité, le règlement du Concours Régional Next Innov 2023 accessible sur le site internet : [Banque Populaire Méditerranée | BPMED](#) » présente sur le dossier de candidature.

6. CRITERES DE SELECTION

Le Concours organisé par la Banque Populaire Méditerranée a vocation à récompenser les entreprises ayant développé des produits, des services ou encore des procédés innovants. Les organisateurs souhaitent mettre en avant la créativité, l'originalité et l'impact économique des innovations présentées.

Les projets seront appréciés selon les critères suivants (liste non exhaustive) :

1. Cohérence globale du projet
2. Proposition de valeur différenciante
3. Viabilité économique
4. Capacité de développement
5. Ambition internationale
6. Stratégie marketing
7. Conviction du candidat
8. Indicateurs RSE

Les critères ci-dessus ne sont pas listés par ordre de préférence. Le jury s'attachera à juger la performance globale des dossiers présentés.

7. JURY

10 finalistes présenteront leur projet devant un jury composé de représentants de la BPMED et de l'écosystème de l'innovation (Pôles de Compétitivité, Universités, Fondation, Réseau d'Accompagnement, Bpifrance, Entrepreneurs...) qui déterminera les lauréats primés dans les 2 catégories ouvertes au concours, ainsi que le lauréat du prix spécial le 28 mars 2023 au siège Pythéas de la Banque Populaire Méditerranée.

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

8. REMISE DES PRIX

La cérémonie de remise des prix du Concours aura lieu le 28 mars 2023 à la suite du jury au siège de Pythéas de la Banque Populaire Méditerranée.

9. RECOMPENSES ET DOTATIONS

Les lauréats du Concours Régional Next Innov 2023 organisé par la Banque Populaire Méditerranée bénéficieront :

Prix Catégorie 1 - Amélioration de la performance des entreprises

Dotations :

- Une dotation financière de TROIS MILLE EUROS (3 000 euros TTC) par virement bancaire.
- 4 heures de coaching par PRAMEX ou SEVENTURE
- 1 trophée
- Rendez-vous avec un conseiller patrimonial

Prix Catégorie 2 - Produits et services innovants en faveur de la protection de l'environnement

Dotations :

- Une dotation financière de TROIS MILLE EUROS (3 000 euros) TTC par virement bancaire.
- 4 heures de coaching par PRAMEX ou SEVENTURE
- 1 trophée
- Rendez-vous avec un conseiller patrimonial

Prix mention spéciale « Economie bleue » : une entreprise de la Catégorie 2 (*différente de celle gagnant du Prix Catégorie 2*) aura la possibilité d'être sélectionné pour cette mention spéciale.

Dotations :

- Une dotation financière de TROIS MILLE EUROS (3 000 euros) TTC par virement bancaire.
- 4 heures de coaching par PRAMEX ou SEVENTURE
- 1 trophée

- Rendez-vous avec un conseiller patrimonial

Les startups et les entreprises innovantes finalistes de la catégorie 1, de la catégorie 2 et de la mention spéciale « Economie bleue » verront leurs dossiers proposés au Prix National Next Innov 2023 de Banque Populaire.

PRAMEX est une filiale du groupe BPCE. Société anonyme au capital de 514 500 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 389 589 920, numéro de TVA Intracommunautaire FR88 389589920.

SEVENTURE est une filiale du groupe BPCE. Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 362 624 €. Siège social : 5/7, rue de Monttessuy, 75007 Paris – 327 205 258 RCS Paris.

10. CONFIDENTIALITE

Jusqu'à la sélection des Participants Présélectionnés, et afin de ne pas entraver les éventuelles démarches de dépôt de droits de propriété intellectuelle des Participants, l'Organisateur s'engage à garder confidentielles l'ensemble des informations qui lui sont communiquées.

Les Participants doivent avoir entrepris les démarches nécessaires afin d'assurer la protection de leurs droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les dépôts de brevets.

11. MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS

L'Organisateur se réserve à tout moment le droit de modifier, d'annuler, d'écourter ou de prolonger la présente opération sans que cette décision ne puisse être mise en cause par les participants et sans qu'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants n'ait à être indemnisé.

L'Organisateur se réserve le droit de ne retenir aucun Participant ou de ne pas attribuer l'ensemble des dotations s'il n'y a pas suffisamment de concepts présentés répondant aux différentes catégories.

12. DISQUALIFICATION

L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure de la participation du Concours toute personne troublant le déroulement du Concours (notamment en cas de triche ou de fraude) ou n'ayant pas respecté les conditions du Règlement (notamment en cas d'absence physique lors de la journée de Pitch et de remise des dotations) et de déchoir le Participant de son éventuel droit à obtenir une quelconque dotation.

Aucune réclamation afférente au Concours ne pourra être reçue après un délai de 30 jours calendaire à compter de la clôture du Concours. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

13. FORCE MAJEURE – LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la Banque Populaire Méditerranée ne saurait être engagée pour tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel, de toute nature, causé par (i) la force majeure, des circonstances indépendantes de sa volonté (fraude, tentative de fraude, etc.) ou toute autre circonstance qui l'exigerait, si le Concours devait être modifié, suspendu, prolongé, écourté ou annulé, (ii) la connexion au Site et le contenu du Site, (iii) la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication, (iv) la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée, (v) des problèmes d'acheminement notamment des dotations, (vi) une défaillance technique, matérielle et logicielle de toute nature, (vii) l'utilisation ou la jouissance de leur dotation ; toute réclamation à ce sujet devra être adressée directement par le gagnant au fabricant de la dotation concernée, (viii) éventuelles grèves ou dispositions légales ou réglementaires ne permettant pas aux gagnants de profiter pleinement de leur dotation.

14. DROIT A L'IMAGE

Les candidats autorisent la Banque Populaire Méditerranée ainsi que les membres du jury à publier leur nom, prénom, adresse électronique, les coordonnées complètes de leur entreprise, le nom du projet, la description sommaire de leur projet indiquée sur le dossier de candidature, à reproduire leur(s) logo(s) dans le cadre des actions d'information et de communication liées au Concours, y compris sur leurs sites internet, réseaux sociaux sans que cela ouvre droit à rémunération. Les candidats disposent à tout moment du droit de retirer leur consentement en s'adressant directement auprès de la Banque Populaire Méditerranée.

15. CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement et, le cas échéant, ses avenants, seront accessibles gratuitement depuis le Site à l'adresse : [Banque Populaire Méditerranée | BPMED](#), pendant la durée du Concours et déposés auprès de la SCP GIRARDOT – UREN, Huissiers de Justice Associés situé au 19 Cours Joseph Thierry, 13001 MARSEILLE.

Le Règlement peut également être adressé à toute personne qui en fait la demande aux adresses suivant, jusqu'à un mois après la date de clôture du Concours :

- marc.lacombe@bpmed.fr
- Stephanie.ROGER-STEVENSON@bpmed.fr
- Catherine.BRUN-PAGE@bpmed.fr

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte. Aucune information ne sera donnée par téléphone.

16. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la participation au Concours, l'Organisateur recueille des données à caractère personnel (« Données Personnelles ») concernant les fondateurs(trices) des Participants, leur représentant légal, dirigeant(s) et/ou salarié(s) et/ou associés. Les Données Personnelles recueillies dans le cadre du Concours, sont obligatoires. À défaut, la participation des Participants ne pourra pas être prise en compte. L'Organisateur met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de Données Personnelles sont effectués conformément à la législation applicable.

Nature des Données Personnelles : Nom et prénom du/des représentant(s) légal(aux), des dirigeants et/ou salariés, nom/prénom/numéro de téléphone et e-mail de la personne responsable de la candidature, voix et image des représentants des Participants, ainsi que toute donnée personnelle volontairement fournie par le Participant dans le cadre du Concours.

Finalité du traitement des Données Personnelles : Gestion de la participation au Concours, gestion du Concours offrant une visibilité aux startups B to B, B to B to C et les entreprises innovantes du territoire de la Banque Populaire Méditerranée, remise des dotations, communication afférente au Concours.

Fondement légal du traitement : Fondement légitime à promouvoir Next Innov qui est un dispositif d'accompagnement spécialement dédié aux nouvelles problématiques des startups et des entreprises établies innovantes.

Destinataires des Données Personnelles, responsable(s) de traitement : Vos données sont destinées à la Banque Populaire Méditerranée, responsable de traitement, ainsi qu'aux membres du jury du Concours. Les membres du jury et organisateurs ayants accès aux dossiers déposés s'engagent cependant à garder confidentielles les informations purement techniques relatives aux innovations technologiques.

Durée de conservation : La durée de conservation des données est de 3 ans à compter de la désignation des lauréats du Concours Régional Next Innov 2023 par le jury.

Exercice des droits : Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) et dans la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données vous concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement (si donné) et vous opposer au traitement de vos données, notamment à des fins de prospections commerciales.

Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de votre identité par la production d'une copie d'identité, être exercés à tout moment aux adresses suivantes :

Par courrier postal :

Banque Populaire Méditerranée
457, Promenade des Anglais - BP241 - 06292 NICE CEDEX 3.

Par courriel : delegue-protection-donnees@bpmmed.fr

Réclamations : Les candidats concernés ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS Cedex 07

Les Participants peuvent consulter notre notice d'information sur la protection des données personnelles www.img.banquepopulaire.fr/app/uploads/sites/5/2021/01/28093228/7367-edep-noticergpd-bp-interactif.pdf ou à tout moment sur notre site internet Banque Populaire Méditerranée | BPMED

17. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les dénominations, marques, droits d'auteur, dessins, modèles et autres droits de propriété intellectuelle cités au Règlement ou sur les supports dédiés au Concours demeurent la propriété exclusive de leur auteur, déposant et/ou titulaire. En outre, conformément au droit français de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Concours et le Site en ce compris notamment les marques qui y figurent, sont strictement interdites.

18. CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes d'information de l'Organisateur du Concours, telles que notamment la date et l'heure d'envoi et de réception des courriels de notification et de réponse, la date et l'heure d'envoi et de réception des formulaires de participation, ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations.

19. LOI APPLICABLE / LITIGES / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Concours et le Règlement sont soumis à la loi française.

Si l'une ou plusieurs dispositions du Règlement devaient être annulées ou déclarées sans effet, il n'en résulterait pas pour autant la nullité de l'ensemble du Règlement ou de ses autres dispositions et cela n'affecterait pas l'exécution des engagements souscrits par les parties au titre du Règlement.

Les éventuelles réclamations ou contestations relatives au Concours et au Règlement doivent être formulées par écrit jusqu'à 30 jours calendaires après la date de fin du Concours (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Banque Populaire Méditerranée
457, Promenade des anglais - BP241 - 06292 NICE CEDEX 3.

L'Organisateur et les candidats du Concours s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement, à défaut il vous sera proposé d'avoir recours aux modes alternatifs de règlements des différends. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.